



BULLETIN D'INSCRIPTION



À retourner avant le 31 octobre 2025 par mail à : ac2000-chatillon@orange.fr

Je souhaite participer comme exposant au Marché de Noël organisé par l'association AC 2000 le dimanche 30 novembre 2025 de 10H à 18H, dans les locaux du Centre Bellevue de Châtillon-le-Duc.

Je suis :

☐ PROFESSIONNEL

☐ AUTO-ENTREPRENEUR

☐ ASSOCIATION

☐ AUTRE - préciser :

Nom de votre structure :

N ° de Siret (*uniquement pour les professionnels*) :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone : Mail :

Site internet (ou réseaux sociaux) :

Articles et produits proposés à la vente (préciser leur origine) :

.....

.....

.....

.....

Je réserve Emplacement(s) pour un montant total de.....€

J'ai besoin d'un point électrique : ☐ Oui ☐ Non (coût : 3€)

(Règlement par chèque bancaire, à l'ordre de AC 2000).

Signature (vaut acceptation du règlement ci-joint) :

Pièces à fournir :

• Le bulletin d'inscription, daté et signé

- Une attestation sur l'honneur d'activité occasionnelle si vous n'êtes pas professionnel
- 5 photos des objets vendus sur votre stand

Important : Toute candidature ne comprenant pas l'ensemble des éléments demandés ne sera pas étudiée.

Règlement

I. Dates – horaires – lieux

Le marché de l'AC 2000 a lieu dans les locaux du Centre Bellevue de Châtillon-le-Duc (Gymnase et salle C. Comte), le dimanche 30 novembre de 10H à 18H.

II. Installation

Les exposants sont invités à commencer leur installation dès 8H le matin pour être opérationnel à 10H, heure d'ouverture au public. Possibilité de se garer au parking jouxtant le gymnase.

III. Clôture

Le marché se termine à 18H pour le public, mais selon la fréquentation du site il est possible de commencer à ranger les emplacements dès 17H.

IV. Tarification

Un emplacement se compose de 2 tables d'environ 2m de long, au prix de 25€. Il est possible de réserver 2 emplacements maximum par exposant, pour un total de 50€. Un coût supplémentaire de 3€ est demandé pour un branchement électrique.

V. Eléments techniques

L'association peut fournir des grilles ou des supports supplémentaires au besoin, sous couvert d'avoir été prévenue à l'avance et qu'il reste du matériel. Il est demandé aux exposants de veiller à la qualité de leur stand et de leurs articles et de le décorer dans une ambiance « Fête de Noël ». Les accessoires (décorations, nappage, décors, lumière...) sont à la charge de l'exposant.

VI. Restauration

De la restauration rapide est prévue sur place mais pas de plateau-repas. Il est donc nécessaire de prévoir de quoi vous restaurer sur place.

VII. Responsabilités

Chaque exposant est responsable de son stand durant l'exposition et de tout dommage pouvant survenir de son fait et devra par conséquent souscrire une assurance le garantissant pour l'ensemble des risques (responsabilité civile, vol, perte d'exploitation, incendie...) et fera son affaire personnelle de tout dommage. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés aux matériels, aux objets exposés.

L'association AC 2000 se charge de la répartition des emplacements et se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, de sélectionner des exposants correspondant au thème et de limiter la vente de certains produits.

VIII. Interdictions

Il est interdit aux exposants :

- De pratiquer le « dropshipping » sur des articles qui ne sont pas artisanaux
- D'exposer de la publicité pour le compte de tiers non-exposants ou de sponsors privés
- De tenir des propos, appels ou comportements de nature à troubler l'ordre public
- De faire du prosélytisme religieux, philosophique ou à caractère immoral
- De pratiquer tout jeux de hasard ou d'argent hormis ceux ayant vocation à soutenir des associations exposantes et leurs actions

Plus d'infos sur : www.ac2000-chatillon.fr